



+

CHAMPIONNAT DU MONDE DE FORMULE 1 DE LA FIA

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La FIA a décidé d'ouvrir un processus de candidature pour chercher à identifier une ou plusieurs nouvelles équipes de F1 pour participer à un niveau compétitif au Championnat du Monde de Formule 1 de la FIA à partir du début de la saison 2025, 2026 ou 2027.

Les intérêts généraux à long terme du Championnat, ainsi que les réglementations applicables et les modalités de gouvernance, détermineront quels candidats (le cas échéant) seront sélectionnés.

Les termes du processus de candidature formel (ainsi que les critères de sélection complets, les informations/ documents requis, les délais applicables, les exigences légales et autres conditions) seront communiqués aux candidats qui soumettent une manifestation d'intérêt préliminaire par e-mail au Service de Régulation et de Gouvernance de la FIA. Département à [F1teamcandidates@fia.com](mailto:F1teamcandidates@fia.com), qui doit inclure les informations initiales suivantes :

- 
- (1) une lettre de motivation présentant le candidat ;
  - (2) les coordonnées complètes du candidat, y compris le nom de sa personne de contact principale, son numéro de téléphone, son adresse e-mail et son adresse postale ;
  - (3) le certificat de constitution de l'entité candidate, l'adresse ou les adresses de son siège social et (si différent) son siège administratif/siège social, la date de fondation/enregistrement de l'entité candidate, le numéro d'entreprise, une copie de ses statuts/mémoire et statuts ou équivalent, ainsi que des détails concernant sa structure d'entreprise (y compris les entités liées), sa structure de gestion et son personnel de direction ;
  - (4) l'identité de tous les actionnaires et du bénéficiaire effectif ultime de toutes les actions ;
  - (5) un curriculum vitae pour chaque administrateur et dirigeant de l'entité candidate ;
  - (6) des informations sur l'expérience et les capacités pertinentes du candidat dans le secteur de l'automobile et/ou du sport automobile, y compris l'expérience technique, l'expérience en course, les installations, l'équipement et les ressources d'ingénierie ;
  - (7) un accord de non-divulgence dûment rempli, qui est inclus en annexe au présent document ; et
  - (8) une preuve de paiement des frais d'administration initiaux de 20'000 USD à la personne suivante compte:

Titulaire du compte : FIA

Banque : Crédit du Nord, 50 rue d'Anjou, 75008 Paris

CODE IBAN : FR76 3007 6020 2025 3680 0020 034

CODE SWIFT : NORDFRPP

Les frais d'administration ne sont pas remboursables, mais seront déduits des frais de dossier totaux de US \$300'000, que la FIA exigera des candidats participant ultérieurement à la



processus de candidature formel. Ce coût couvrira les vérifications approfondies et approfondies de diligence raisonnable qui doivent être effectuées par le personnel de la FIA et les conseillers externes.

La FIA divulguera les exigences complètes pour la candidature formelle aux candidats qui ont rempli la candidature préliminaire, dans les 48 heures suivant la soumission de leur manifestation d'intérêt initiale, ou à 17h00 CET le vendredi 17 février, selon la date la plus tardive.

À titre indicatif seulement, les critères de sélection pour le processus de candidature formel comprendront, entre autres :

- (1) la capacité technique et les ressources de l'équipe ; (2) la capacité de l'équipe à lever et à maintenir un financement suffisant pour répondre à ses besoins financiers. obligations et permettre la participation au Championnat à un niveau compétitif ;
- (3) la capacité de l'équipe à respecter et à respecter ses obligations en vertu de la F1 Sporting, Règlement technique et financier ; (4) un plan d'affaires détaillé (y compris les projections financières) pour les 5 premières années de la projet;
- (5) l'expérience et les capacités de l'équipe dans le secteur de l'automobile et/ou du sport automobile (y compris l'expérience technique, l'expérience en course, les installations, l'équipement et les ressources d'ingénierie) et l'effectif/l'expérience du personnel concerné ; (6) si l'équipe et toutes les personnes proposant de participer à la propriété, au contrôle ou à la gestion de l'équipe sont des personnes aptes et appropriées ; (7) considérations de durabilité, EDI (égalité, diversité et inclusion) et sociétales avantage; et
- (8) l'évaluation par la FIA de la valeur que le candidat peut apporter au Championnat, y compris la considération de sa réputation et de son intégrité.

Le titulaire des droits commerciaux F1 peut également imposer des critères/conditions de sélection supplémentaires (à indiquer séparément lors du processus de candidature).

Tous les candidats (et toutes les personnes proposant de participer à la propriété, au contrôle ou à la gestion de l'équipe) devront se soumettre à des vérifications approfondies dans le cadre du processus de candidature formel.

La FIA prévoit que la date limite de soumission des candidatures formelles sera le 30 avril 2023, conduisant à une décision de la FIA sur toute candidature d'ici le 30 juin 2023. Pour éviter tout doute, aucun nouveau candidat ne dispose d'un droit d'entrée automatique. au championnat et le nombre maximum d'équipes participant au championnat jusqu'à la saison 2025 incluse est plafonné à 12. Les équipes de F1 existantes auront la priorité sur les nouveaux candidats. Dans le cas où aucun candidat n'est jugé apte par la FIA et/ou par le détenteur des droits commerciaux F1, aucune nouvelle équipe F1 ne sera sélectionnée.